



# Adaptalia Métiers Santé

Architecture - IDCC: 2332

## Formules socles à la main de l'entreprise

	Médium	Confort
<b>HOSPITALISATION (Y COMPRIS FRAIS DE MATERNITÉ)</b>		
<b>Frais de séjour</b>		
Frais de séjour dans un établissement conventionné	500 % BR - MR	500 % BR - MR
Frais de séjour dans un établissement non conventionné	500 % BR - MR	500 % BR - MR
<b>Honoraires</b>		
Médecins adhérents à l'un des DPTAM	500 % BR - MR	500 % BR - MR
Médecins non adhérents à l'un des DPTAM	200 % BR - MR	200 % BR - MR
<b>Forfait journalier hospitalier</b>	<b>100 % forfait</b>	<b>100 % forfait</b>
<b>Forfait actes lourds</b>	<b>100 % frais réels</b>	<b>100 % frais réels</b>
<b>Chambre particulière</b>		
Chambre particulière (par jour)	110 euros <sup>(1)</sup>	110 euros <sup>(1)</sup>
<b>Lit d'accompagnement</b>	<b>55 euros</b>	<b>65 euros</b>
<b>SOINS COURANTS</b>		
<b>Maternité</b>		
Forfait maternité (par enfant, en cas de naissances ou d'adoptions multiples le forfait est doublé)	320 euros	475 euros
<b>Honoraires médicaux</b>		
Consultation ou visite d'un médecin généraliste adhérent à l'un des DPTAM	190 % BR - MR	270 % BR - MR
Consultation ou visite d'un médecin généraliste non adhérent à l'un des DPTAM	170 % BR - MR	200 % BR - MR
Consultation ou visite d'un médecin spécialiste adhérent à l'un des DPTAM	190 % BR - MR	270 % BR - MR
Consultation ou visite d'un médecin spécialiste non adhérent à l'un des DPTAM	170 % BR - MR	200 % BR - MR
Actes techniques médicaux, et actes de chirurgie pratiqués par un médecin adhérent à l'un des DPTAM	190 % BR - MR	270 % BR - MR
Actes techniques médicaux, et actes de chirurgie pratiqués par un médecin non adhérent à l'un des DPTAM	170 % BR - MR	200 % BR - MR
<b>Imagerie médicale</b>		
Actes d'imagerie, échographies et dopplers pratiqués par un médecin adhérent à l'un des DPTAM	190 % BR - MR	270 % BR - MR
Actes d'imagerie, échographies et dopplers pratiqués par un médecin non adhérent à l'un des DPTAM	170 % BR - MR	200 % BR - MR
<b>Analyses et examens de laboratoire</b>		
Analyses et examens de laboratoire prescrits et non pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR	260 % BR - MR

## Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

	Formule 1	Formule 2
<b>HOSPITALISATION (Y COMPRIS FRAIS DE MATERNITÉ)</b>		
<b>Frais de séjour</b>		
	100 % BR	200 % BR
	100 % BR	200 % BR
<b>Honoraires</b>		
	100 % BR	200 % BR
	100 % BR	200 % BR
<b>Forfait journalier hospitalier</b>		
<b>Forfait actes lourds</b>		
<b>Chambre particulière</b>		
	32 euros	64 euros
	16 euros	32 euros
<b>SOINS COURANTS</b>		
<b>Maternité</b>		
	-	-
<b>Honoraires médicaux</b>		
	100 % BR	200 % BR
	100 % BR	200 % BR
	100 % BR	200 % BR
	100 % BR	200 % BR
	100 % BR	200 % BR
	100 % BR	200 % BR
<b>Imagerie médicale</b>		
	100 % BR	200 % BR
	100 % BR	200 % BR
<b>Analyses et examens de laboratoire</b>		
	100 % BR	200 % BR

Contactez nous au 04 93 08 26 50 pour une étude gratuite. Ou en ligne : <https://entreprise.axa.mon-assurance.fr/>



# Adaptalia Métiers Santé

## Architecture - IDCC: 2332

### Formules socles à la main de l'entreprise

	Médium	Confort
<b>Honoraires paramédicaux</b>		
Les actes pratiqués par les auxiliaires médicaux : les infirmiers, les masseurs kinésithérapeutes, les orthophonistes, les orthoptistes et les pédicures-podologues	100 % BR - MR	260 % BR - MR
<b>Médicaments</b>		
Médicaments pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR	100 % BR - MR
<b>Matériel médical</b>		
Appareillage, prothèses, produits et prestations diverses pris en charge par la Sécurité sociale	160 % BR - MR	200 % BR - MR
<b>Autres postes</b>		
Frais de Transports	100 % BR - MR	165 % BR - MR
Cure thermique : frais médicaux, frais de séjour et frais de transport (forfait par année civile)	350 euros	475 euros
<b>Prévention</b>		
Tout acte de prévention prévu à l'article R 871-2 du code de la Sécurité sociale	100 % BR - MR <sup>(2)</sup>	100 % BR - MR <sup>(2)</sup>
Vaccins prescrits par un médecin non pris en charge par la Sécurité sociale dans les conditions prévues par leur autorisation de mise sur le marché (par année civile)	55 euros	55 euros
Dépistage de l'ostéoporose non pris en charge par la Sécurité sociale	-	-
Médicaments et produits à base de nicotine, non pris en charge par la Sécurité sociale, prescrits par un médecin dans un but de sevrage tabagique, avec autorisation de mise sur le marché ou norme Afnor, par année civile	30 euros	30 euros
Les séances d'activité physique prescrites et adaptées aux affections définies par l'article D1172-2 du Code de la santé publique. L'activité physique doit être dispensée par un professionnel de santé ou un professionnel titulaire d'un diplôme ou certification, tels que définis à l'article D1172-2 du Code de la santé publique, par année civile	200 euros	200 euros
Connecteurs Bluetooth pour stylos à insuline ou pour glucomètre, prescrit par un médecin (cette garantie intervient une fois dans la vie du contrat)	100 euros	100 euros
<b>Médecines non conventionnelles</b>		
Médecine douce réalisée par un praticien disposant d'un numéro ADELI, RPPS ou FINESS (par année civile) (Spécialités prise en charge: Acupuncteur, Chiropracteur, Ostéopathe, Psychologue dans la limite de 5 séances et sur présentation d'une facture)	25 euros par séance	25 euros par séance
<b>Téléconsultation</b>		
La Téléconsultation Médicale permet aux salariés de consulter un médecin par téléphone ou vidéo 24/7. Numéro de téléphone sans surcoût Depuis la France : 36 33 / Depuis l'étranger : +33 1 55 92 27 54	Oui	Oui

### Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

Formule 1	Formule 2
100 % BR	200 % BR
-	-
100 % BR	200 % BR
-	-
160 euros	320 euros
Oui <sup>(3)</sup>	Oui <sup>(3)</sup>
-	-
50 euros	70 euros
10 euros	20 euros
-	-
-	-
20 euros par séance	30 euros par séance
-	-



# Adaptalia Métiers Santé

## Architecture - IDCC: 2332

### Formules socles à la main de l'entreprise

	Médium	Confort
<b>My Easy Santé</b>		
Le programme de prévention digital My Easy Santé vous aide à préserver, améliorer votre santé au quotidien et réduire vos facteurs de risque.	Oui	Oui
<b>AIDES AUDITIVES</b>		
<b>Aides auditives jusqu'au 31 décembre 2020</b>		
Equipements de classe 1 ou 2	700 euros <sup>(4)</sup>	700 euros <sup>(4)</sup>
Accessoires, entretien et piles pris en charge par la Sécurité sociale	160 % BR - MR	200 % BR - MR
<b>Aides auditives à partir du 1er janvier 2021</b>		
Equipement 100% Santé	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR
Equipement à tarif libre de classe 2 pour les adultes	940 euros - MR	940 euros - MR
Equipement à tarif libre de classe 2 pour les enfants	1540 euros - MR	1540 euros - MR
Accessoires, entretien et piles pris en charge par la Sécurité sociale	160 % BR - MR	200 % BR - MR
<b>DENTAIRE</b>		
<b>Soins et prothèses 100% Santé</b>	<b>100 % PLV - MR</b>	<b>100 % PLV - MR</b>
<b>Soins (hors 100% Santé)</b>		
Consultations, soins courants, radiologie et parodontologie pris en charge par la Sécurité sociale	170 % BR - MR	190 % BR - MR
Parodontologie non prise en charge par la Sécurité sociale (forfait par année civile)	170 euros	200 euros
<b>Prothèses (hors 100% Santé)</b>		
Prothèses à tarifs limités (dans la limite de 100% PLV-MR)	470 % BR - MR	470 % BR - MR
Prothèses à tarifs libres	470 % BR - MR	470 % BR - MR
<b>Orthodontie</b>		
Orthodontie prise en charge	250 % BR - MR	320 % BR - MR
Orthodontie non prise en charge (par semestre dans la limite de 4 semestres consécutifs)	-	200 euros
<b>Implantologie dentaire non prise en charge par la Sécurité sociale</b>		
Implants dentaires	500 euros <sup>(5)</sup>	550 euros <sup>(5)</sup>
<b>Prothèses fixes non prises en charge par la Sécurité sociale</b>		
Pilier de bridge sur dent saine	380 euros	445 euros

### Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

	Formule 1	Formule 2
	-	-
	160 euros	320 euros
	100 % BR	200 % BR
	-	-
	160 euros	320 euros
	160 euros	320 euros
	100 % BR	200 % BR
	-	-
	100 euros	200 euros
	50 % BR	100 % BR
	50 % BR	100 % BR
	50 % BR	100 % BR
	100 euros	200 euros
	634 euros	951 euros
	non garanti	64 euros



# Adaptalia Métiers Santé

Architecture - IDCC: 2332

## Formules socles à la main de l'entreprise

	Médium	Confort
<b>OPTIQUE</b>		
<b>Verres et monture</b>		
Equipements 100 % Santé	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR
Equipements à tarif libre avec des Verres Simples	380 euros - MR	410 euros - MR
Equipements à tarif libre avec des Verres Complexes	634 euros - MR	696 euros - MR
Equipements à tarif libre avec des Verres Très complexes	680 euros - MR	748 euros - MR
dont un remboursement de la monture à tarif libre (Classe B) limité à :	100 euros - MR	100 euros - MR
<b>Autres postes Optique</b>		
Lentilles de contact correctrices prises en charge ou non par la Sécurité sociale (y compris jetables)	210 euros	230 euros
Opération de la myopie ou de l'hypermétropie	750 euros	750 euros
<b>Itelis</b>		
Le Réseau Itelis permet aux assurés d'avoir accès à des soins de qualité, en protégeant leur budget.	Oui	Oui

## Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

Formule 1	Formule 2
-	-
40 euros	110 euros
40 euros	130 euros
40 euros	130 euros
-	-
32 euros	50 euros
150 euros	360 euros
-	-

(1) Limité à 100 euros en secteur non conventionné (2) Remboursement minimum sinon remboursement selon le poste auquel il est rattaché. (3) selon le poste auquel il est rattaché (4) par oreille (5) forfait annuel pour toutes les phases de l'acte

### Document non contractuel

AXA France Vie. Entreprise régie par le Code des assurances - Société anonyme au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 RCS Nanterre. Siège social : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex • AXA Assurances Vie Mutuelle : Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes Siren 353 457 245 • Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre cedex. • AXA Assistance France. S.A au capital de 2 082 094 € - 311 338 339 R.C.S. Nanterre. SIRET 311 338 339 00071. Siège social : 6, Rue André Gide 92320 Châtillon • Itelis SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 5 452 135,92 € - 440 358 471 RCS PARIS Mandataire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n°10058758 - Immeuble « Le Diapason » - 218 avenue Jean Jaurès - 75019 Paris. La société AXA PEOPLE PROTECTOR SERVICES, S.A UNIPERSONNELLE dont le siège social situé à Madrid, Emilio Vargas, 6, CP 28043, C.I.F n A-86154341 et dûment inscrit dans le Registre du Commerce de Madrid, Volume 28.459, Feuille 201, section 8, feuille numéro 512.428, inscription 1 °, édite l'application mobile et la version web Easy Santé (www.myeasysante.fr).